Nations Unies S/PV.4477



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 février 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4477e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation, à New York, le lundi 25 février 2002, à 15 heures

Conformément à l'article 55 de l'ordre du jour provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général à la place d'un procès-verbal :

« Le 25 février 2002, le Conseil de sécurité, conformément à la section A de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), a tenu sa 4477e séance à huis clos avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays fournisseurs de contingents qui ont participé à la séance. »

02-26216 (F) 250202 250202